

CONTRAT DE RIVIERE 2015-2021 du bassin versant de la Beaume et de la Drobie

DOSSIER DEFINITIF - SYNTHÈSE
Version définitive - Septembre 2015

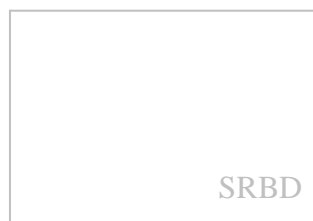
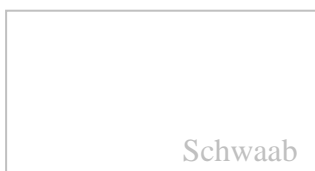
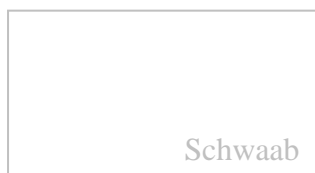
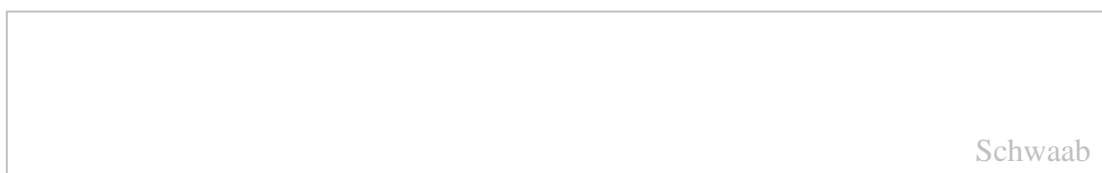


Porté par le Syndicat des Rivières Beaume et Drobie
Place de la République - 07230 LABLACHERE
Tél. : 04.75.39.88.17 - Mél : info@rivieres-beaume-drobie.fr

Avec le concours financier de :



Crédits photos :



Documents constitutifs du Dossier Définitif

Le Dossier définitif du Contrat de Rivière du bassin versant de la Beume et de la Drobie est constitué de 3 documents :

- Tome 1 : **Rapport de Présentation**
- Tome 2 : **Fiches-actions**
- Tome 3 : **Document contractuel**

Il est accompagné par un **document de synthèse**.

Le présent document constitue le Document de synthèse.

Sommaire

Partie I - Présentation et Contexte

Historique et justifications de la démarche.....	5
Le bassin versant.....	7
Géologie.....	9
Climatologie.....	9
Occupations des sols.....	9
Urbanisme et Population.....	9
Agriculture.....	9
Tourisme et loisirs.....	9
Industrie.....	9
Les acteurs locaux.....	9
Les programmes d'action et les périmètres en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.....	9
Bilan du 1 ^{er} contrat de milieu.....	10
Cadre réglementaire.....	11

Partie II – Ressource en eau, milieux aquatiques et usages : Diagnostic et enjeux

Quantité.....	13
Dynamique fluviale et Inondations.....	14
Fonctionnalité des milieux et biodiversité.....	15
Qualité des eaux superficielles.....	16
Usages récréatifs liés à l'eau.....	17
Enjeux généraux.....	18

Partie III – Objectifs du Contrat et programme d'actions

Grille de portée à connaissance du SDAGE RM 2010-2015.....	18
Objectifs.....	20
Programmes d'actions.....	21
Marche à franchir.....	28
Les outils complémentaires nécessaires.....	28

Partie IV – Synthèse financière

Synthèse financière globale.....	29
Faisabilité économique.....	32

Partie I - Présentation et Contexte

Historique et justifications de la démarche

Un premier contrat de milieu de 1997 à 2004...

Un premier Contrat de Milieu a été signé le 14 novembre 1997 sur le bassin versant de la Beaume et de la Drobie. Achevé en 2004, après sa prolongation par un avenant en 2002, ce programme d'actions visait essentiellement à répondre aux problématiques de dégradation de la qualité des eaux, d'érosion des berges et de faiblesse des débits d'étiage.

L'étude bilan de 2003 du 1^{er} contrat de milieu a conclu à un bilan mitigé pour l'atteinte des objectifs fixés initialement dans le Contrat et pour la réalisation de plusieurs opérations, notamment d'assainissement.

Bien que de nombreuses actions aient été réalisées avec succès, qu'une amélioration non négligeable de la qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques ait été observée, et que de nombreux acteurs se soient réjouis du gain pour le territoire lié à ce contrat, beaucoup de problématiques ont demeurés ou se sont accentuées.

L'accentuation et l'émergence d'enjeux pour les milieux aquatiques...

A l'issue du 1^{er} contrat de milieu, plusieurs objectifs n'avaient pas été atteints, particulièrement sur le plan quantitatif de la ressource en eau.

L'occurrence de phénomènes de sécheresse remarquables en 2003 et 2005, le développement de l'urbanisation et du tourisme, particulièrement fort sur le secteur aval, ou encore les perspectives d'évolution de la démographie et de changement climatique, très préoccupantes sur le territoire, notamment, ont conduit à l'accentuation ou l'émergence de nouveaux enjeux pour la ressource en eau et les milieux aquatiques.

L'évolution du contexte législatif et réglementaire...

Les directives européennes liées à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, comme la DCE ou la Directive « Baignade », ont fixé de nouveaux objectifs pour les cours d'eau et ont modifié sensiblement, pour la DCE, l'approche de la gestion des cours d'eau (passage d'une logique de moyens à une logique de résultats, approche par hydroécocorégion et par masses d'eau, et nouvelles procédures d'évaluation de la qualité des eaux...).

Au niveau plus local, le SDAGE RM 2010-2015 et son PDM impliquent un cadre nouveau pour la gestion des cours d'eau et traduit les objectifs à atteindre pour répondre au cadre juridique européen et national. Actuellement en cours de révision, le futur SDAGE et son PDM identifieront de nouveaux objectifs pour les masses d'eau comme le laisse présager l'état des lieux effectué en 2013.

Enfin, le SAGE Ardèche, approuvé en août 2012, constitue un nouvel outil de planification pour les politiques de l'eau sur le sud Ardèche et le bassin versant de la Beaume et de la Drobie a donc une responsabilité à assumer dans la mise en œuvre de ses dispositions.

De nouveaux objectifs à atteindre...

L'évolution du contexte environnemental et le nouveau cadre de la politique de l'eau fixent de nouveaux objectifs à atteindre au premier rang desquels on retrouve l'atteinte du bon état des masses d'eau, ce qui induit une prise en compte et des réponses adaptées notamment à la réduction des déséquilibres quantitatifs, à l'amélioration et la non dégradation de la qualité des eaux, ou encore à la reconquête de la fonctionnalité des milieux.

De plus, le déclin annoncé de la biodiversité a fait prendre conscience de l'importance et l'urgence de sa préservation et de sa dynamisation.

Il apparaît également nécessaire désormais de trouver le meilleur équilibre entre la satisfaction des usages et la préservation des milieux, notamment par une meilleure adéquation entre le développement économique et touristique du territoire et la disponibilité de la ressource en eau.

La nécessité d'une cohérence globale de l'action publique...

La complexité des écosystèmes aquatiques et riverains réside dans l'interconnexion entre tous les éléments qui les constituent et toutes les caractéristiques des milieux qui les accueillent. Cette interconnexion doit alors être traitée dans sa globalité. Les actions en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques doivent donc s'appuyer sur un outil à portée globale, capable de garantir une cohérence de l'action publique en la matière.

Une volonté de relancer un projet pour le territoire...

Dès la conclusion de l'étude bilan du 1^{er} contrat de milieu, de nombreux acteurs du territoire avaient exprimés leurs attentes vis-à-vis du lancement d'une nouvelle procédure qui pourrait permettre de répondre aux enjeux présents ou émergents sur les cours d'eau du bassin versant. Cette volonté s'est affirmée par ailleurs par l'évolution du contexte législatif et l'opportunité de l'émergence du SAGE Ardèche.

La concertation avec les partenaires institutionnels et financiers a alors permis le lancement d'une étude d'opportunité dont l'objectif était de définir, de façon concertée, la procédure de gestion la mieux adaptée aux problématiques et au contexte du bassin versant de la Beaume et de la Drobie.

Après deux années de travail et de concertation, en 2010, l'étude d'opportunité a été conclue et le choix du Comité de Pilotage s'est porté sur le lancement d'un nouveau Contrat de Rivière pour le territoire.

Un contexte socio-économique délicat...

Comme l'avait souligné le bilan du 1^{er} contrat de milieu, la principale limite de la politique de l'eau en Beaume et Drobie réside dans les capacités socio-économiques des maîtres d'ouvrages locaux. De plus, le contexte institutionnel et socio-économique actuel vient accentuer les difficultés de mobilisation de ressources financières pour la gestion des cours d'eau et de la ressource en eau.

Mêlées à des capacités des partenaires financiers plus prioritaires, et des exigences réglementaires plus pressantes, les conditions de financements de la politique de l'eau en Beaume et Drobie sont relativement délicates. Il est donc impératif de mobiliser des outils privilégiés pour répondre aux enjeux et aux objectifs que le territoire a souhaité se fixer.

Le besoin de traiter de front l'ensemble des problématiques...

Etant données les capacités économiques des maîtres d'ouvrage locaux, et donc la nécessité de prioriser l'engagement des opérations, le choix a été fait en Comité de Pilotage de traiter, dans le Contrat de Rivière l'ensemble des problématiques de front, dans un même temps. L'objectif est bien de disposer d'un outil à portée globale, dans lequel sera optimisé la priorisation du contenu du futur programme d'actions.

L'opportunité de bénéficier d'un outil pour atteindre les objectifs environnementaux et complémentaire aux procédures en cours...

Au vu des enjeux pour le territoire, des documents cadre et réglementaires, des objectifs à atteindre et des perspectives d'évolution du contexte environnemental et socio-économiques, il est apparu comme opportun de bénéficier d'un Contrat de Rivière dont l'envergure sera capable de porter la réalisation des actions prioritaires pour l'atteinte des objectifs environnementaux (notamment le PDM) mais également d'accompagner de façon dynamique et audacieuse les actions des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire, en complément d'autres outils de gestion du territoire (SAGE, PAPI, Natura 2000...).

L'engagement de la procédure...

Le SRBD, désigné structure animatrice du Contrat de Rivière, a été chargé en juin 2010 de déposer le DSC auprès du Préfet de l'Ardèche pour saisine du Comité d'Agrément du Comité de Bassin du 21 octobre 2010.

Celui-ci a émis un avis favorable au lancement d'un second Contrat de Rivière en Novembre 2010, engageant ainsi la procédure dans sa phase préalable.

Une phase préalable riche en enseignements...

De 2011 à 2013, le SRBD a réalisé plusieurs études préalables nécessaires à la rédaction du Dossier Définitif. Ces opérations ont notamment permis de mettre à jour la connaissance de l'état des masses d'eau, de consolider le diagnostic physique des cours d'eau, d'élaborer les avant-projets de passes à poissons et d'envisager les solutions de modernisation et de substitution de l'irrigation gravitaire dans la vallée médiane de la Beaume.

Sur le thème de la gestion quantitative, le diagnostic a pu être approfondi grâce à l'étude des Volumes Maximum Prélevables, réalisées parallèlement aux études préalables, mais surtout les différentes étapes de concertation avec les acteurs locaux ont permis d'élaborer un programme d'actions adaptés aux contraintes techniques et financières locales propres au bassin versant.

Enfin, sur le plan des usages récréatifs, la démarche engagée par les structures animatrices des 4 sites Natura 2000 du Sud Ardèche pour l'émergence d'un programme mutualisé européen (LIFE+ Nature) centré sur le thème

de la fréquentation des sites naturels a apporté des éléments de connaissance des opérations à engager sur la problématique de la baignade.

Un programme en phase avec le futur SDAGE RM et son PDM et le SAGE Ardèche...

Portant sur une durée de 7 ans, de fin 2014 à fin 2021, le Contrat de Rivière permettra de mettre en œuvre les actions identifiées dans le SDAGE et son PDM 2010-2015 et le SAGE Ardèche, entré en phase de mise en œuvre fin 2012. Cette période coïncide par ailleurs avec le prochain plan de gestion du district Rhône Méditerranée portant sur 2016 à 2021. L'état des lieux et le projet de PDM établis en 2013 et début 2014 ont pu être intégrés au Dossier Définitif, ce qui facilite la mise en œuvre des mesures prioritaires dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, la révision du programme d'actions à mi-parcours du Contrat (2017) permettra l'intégration des éléments de connaissance dans le futur SDAGE 2022-2027 ainsi que la mise en œuvre des mesures du PDM dans la seconde phase de la procédure.

Le Comité de Rivière s'engage...

Le 20 février 2014, le Comité de Rivière réuni en séance plénière a validé le projet de Contrat de Rivière du bassin versant de la Beauce et de la Drobie et confié au SRBD le soin de présenter le dossier aux partenaires.

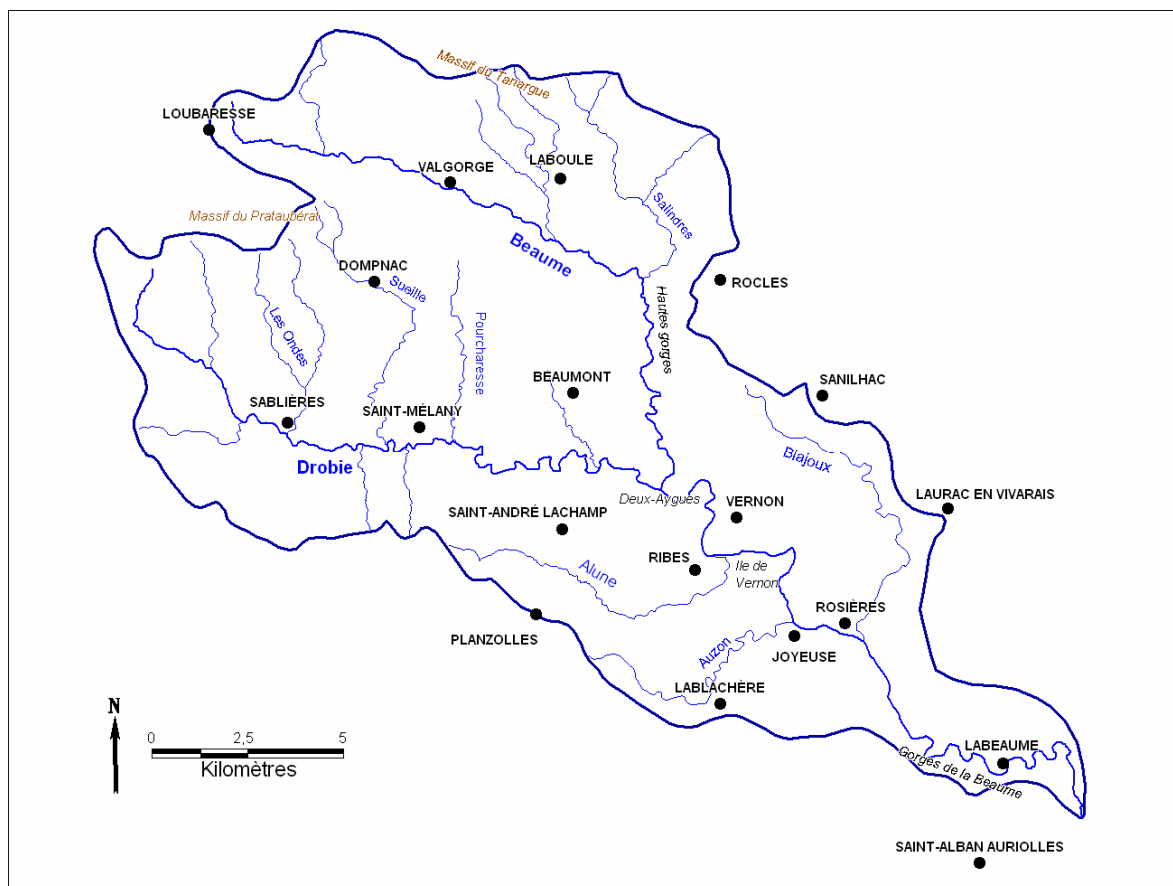
Cette ultime étape de concertation a été suivie des ajustements nécessaires à la finalisation du Dossier Définitif par le SRBD, jusqu'en septembre 2014, date à laquelle le projet de Contrat a été soumis à l'instruction par les instances compétentes.

Le bassin versant

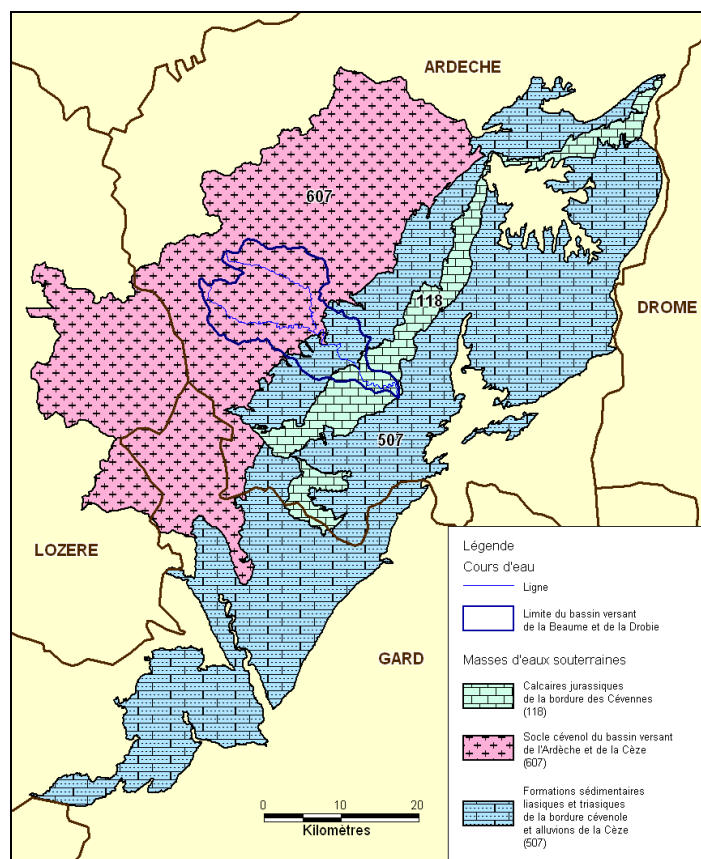
- Situé dans le sud du département de l'Ardèche, en Rhône Alpes
- A l'interface entre les Cévennes vivaroises et la basse Ardèche calcaire
- Superficie de **257 km²**
- **3 masses d'eau principales** : Beauce amont (26 km), Beauce aval (18 km) et Drobie (23 km)
- **5 masses d'eau TPCE** : Alune (10 km), Blajoux (11 km), Pourcharesse (6km), Salindres (8 km), Sueille (9 km)
- **3 masses d'eau souterraine** : le socle cévenol des bassins versants de l'Ardèche et de la Cèze (1 504 km²), les formations sédimentaires variées de la bordure cévenole et alluvions de la Cèze (788 km²), les calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes (271 km²)



Le bassin versant de la Beauce et de la Drobie en Ardèche



Le bassin versant de la Beauce et de la Drobie



Les masses d'eau souterraines

Géologie

- 3 grandes entités géologiques : roches volcaniques cristallines en tête de bassin, roches métamorphiques sur la frange centrale et orientale, et roches sédimentaires en aval du bassin

Climatologie

- Climat méditerranéen cévenol, avec une période estivale sèche et chaude, et une période automnale très pluvieuse (pluies localisées, intenses et brèves)

Occupations des sols

	Milieux artificialisés	Terres agricoles	Zones naturelles	Total
Superficie (ha)	1	26	219	246
Pourcentage	0.4%	10.6%	89.0%	100%

Urbanisme et Population

- 19 communes
- Secteurs urbanisés principalement en aval
- Population faible : 9 778 habitants permanents, 38 hab/km²
- Accroissement extrême de la population estivale : + 200 % en moyenne

Agriculture

- Activité patrimoniale forte avec 4 activités principales : surfaces fourragères et élevage (en amont), viticulture (en aval), castanéculture
- SAU totales : 3 174 hectares, soit 12% du bassin versant

Tourisme et loisirs

- Pôle d'attractivité touristique majeur, très intense en période estivale
- Capacité d'accueil touristique : environ 16 500 personnes
- 29 campings, essentiellement sur le secteur aval, à proximité des cours d'eau généralement

Industrie

- Activité peu développée

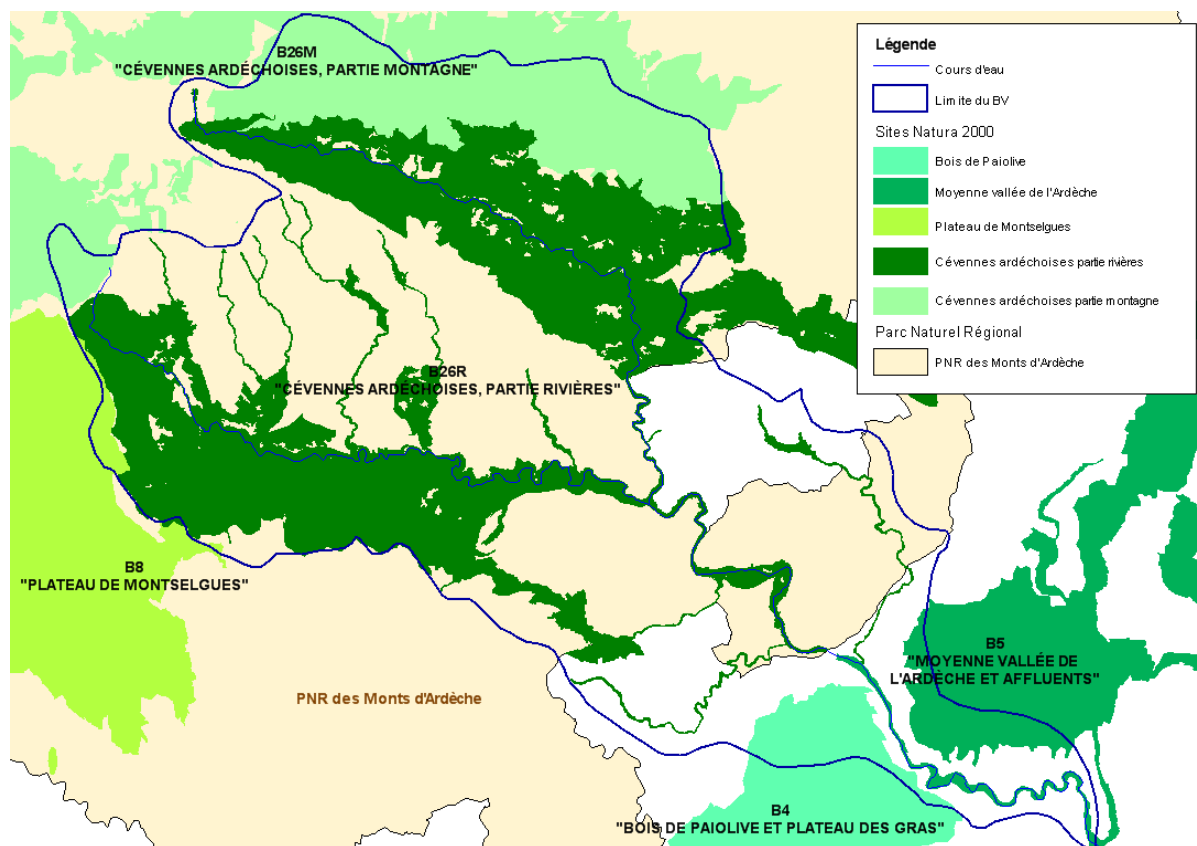
Les acteurs locaux

- 19 communes
- 3 Communautés de Communes
- 1 syndicat de gestion des cours d'eau principal : le Syndicat des Rivières Beaume et Drobie
- 1 syndicat de gestion des eaux et de l'assainissement : le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche

Programmes d'action et périmètres de classement

- 1^{er} Contrat de Milieu Beaume et Drobie, de 1997 à 2004
- SAGE du bassin versant de l'Ardèche, approuvé le 29 août 2012
- PAPI d'intention sur le bassin versant de l'Ardèche, en cours d'élaboration
- 5 sites Natura 2000, dont 2 directement en lien avec la préservation des milieux aquatiques : n°B26r « Cévennes ardéchoises, partie rivière » et n°B5 « Moyenne vallée de l'Ardèche »
- 4 ENS du Conseil Général de l'Ardèche : « Vallées de la Beaume et de la Drobie », « Plateau de Montselgues et vallée de la Thines », « Massif du Tanargue » et « Boucle de Chauzon et Cirque de Gens »
- Zone d'action prioritaire du Plan National Anguille
- Plan National d'Actions en faveur de l'Apron du Rhône

- PNR des Monts d'Ardèche
- 12 ZNIEFF I et 4 ZNIEFF II
- Nombreuses zones humides inscrites à l'IZH de l'Ardèche
- Bassin versant candidat au label national « Rivières Sauvages »



Les sites Natura 2000 et le périmètre du PNR des Monts d'Ardèche

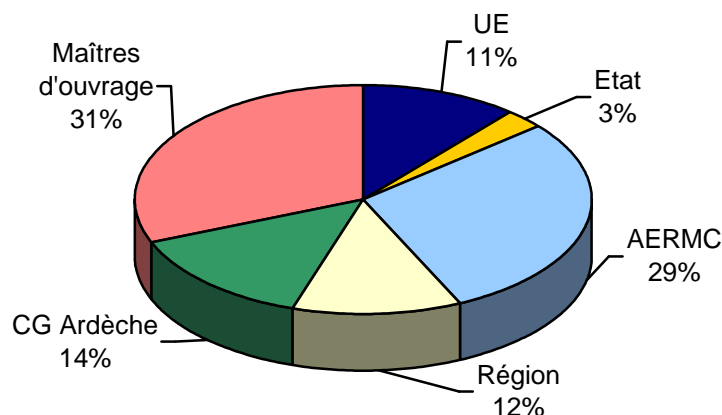
Bilan du 1er contrat de milieu

- Signé le 14 novembre 1997, pour la période 1997-2002, puis avenant pour prolonger jusqu'en 2004
- Structure porteuse = SRBD
- 3 volets :
 - Volet A : Amélioration de la qualité des eaux
 - Volet B : Restauration, Gestion du lit, des berges et des milieux aquatiques
 - Volet C : Mise en valeur environnementale et paysagère, Communication
- Pas d'actions dédiées à l'amélioration des débits d'étiage

Bilan financier

	Volet A	Volet B	Volet C	TOTAL
Montant prévisionnel (Contrat+Avenant)	3 620 763 €	905 166 €	660 943 €	5 186 872 €
Nbr d'actions programmées	56	23	34	113
Nbr d'actions réalisées	32	16	16	64
% des opérations réalisées	57%	69%	47%	54%
Montants engagés	1 412 098 €	733 184 €	132 189 €	2 282 224 €
% des montants engagés	39%	81%	20%	44%

Répartition des montants engagés entre les signataires du Contrat



Bilan global

Tout d'abord, **la stratégie du contrat de milieu a été globalement pertinente** dans la mesure où les enjeux repérés et les objectifs fixés étaient en bonne adéquation.

La pertinence et la cohérence ont été globalement bonnes, sauf sur le plan de l'amélioration des débits d'étiage. Le manque d'actions en faveur de cet objectif a fragilisé fortement l'intérêt du contrat.

En termes d'efficacité, l'étude bilan a conclu globalement à une **bonne amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques mais des disparités importantes entre les objectifs ont été relevées.**

Concernant l'animation de la procédure, **l'ensemble des acteurs a déploré un manque de concertation et de communication lors du déroulement du contrat.**

Par ailleurs, les communes ont souvent été frustrées que leurs attentes et leurs besoins n'aient pas toujours été pris en compte. De même que les objectifs relatifs à l'alimentation en eau potable ou aux pressions touristiques n'aient pas été intégrés directement au contrat alors qu'ils constituaient des enjeux forts pour certains élus.

Même si le manque de communication auprès des élus communaux, des usagers et des administrés peut probablement être à l'origine de ce fait, **il est important tout de même de souligner un manque d'appropriation de la dynamique du contrat.** La procédure n'a malheureusement pas assez été perçue à une échelle globale intercommunale.

Parallèlement, sur le plan politique, l'avancée du contrat a été nettement fragilisée par un manque de légitimité et de dynamisme au sein et autour du SRBD.

Mais l'une des principales faiblesses de ce contrat de milieu réside dans le fait que **les moyens humains et financiers mobilisés n'étaient pas à la hauteur des enjeux et des objectifs.**

Ce **manque important d'efficacité du programme** s'explique d'une part, par des moyens financiers engagés qui ne permettaient pas d'atteindre les objectifs fixés. Beaucoup d'acteurs ont d'ailleurs regretté que la « plus-value » financière du contrat, bien que non négligeable, ait été insuffisante. D'autre part, **les capacités socio-économiques des acteurs, notamment des communes et du SEBA, n'avaient pas ou trop peu été évaluées en amont.** Cela a en effet conduit à la non réalisation de plusieurs opérations stratégiques. La question de la capacité de contribution financière des usagers, au travers de l'impôt local ou des redevances des usagers, a été un élément central qui n'a pas été envisagé assez en amont pour asseoir l'opérationnalité du programme d'actions.

Le cadre réglementaire

- SDAGE RM et PDM 2010-2015 (cf. Grille de Portée à connaissance en partie III)
- Etat des lieux du SDAGE RM 2016-2021 (RNAOE), en cours de validation
- Futur PDM, en cours d'élaboration
- SAGE Ardèche approuvé en août 2012, actuellement en cours de mise en œuvre

Mesures inscrites au PDM 2010-2015		
Problèmes à traiter	Code	Mesures
Bassin versant de la Beaume et de la Drobie		
Gestion locale à instaurer ou développer	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée
Dégradation morphologique	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau
Déséquilibre quantitatif	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, volumes mobilisables)
Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole et alluvions de la Cèze (507)		
Déséquilibre quantitatif	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation
Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes (118)		
Risque pour la santé	5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable

Objectifs pour l'atteinte du bon état des masses d'eau						
Code	Masse d'eau « cours d'eau »	Echéance bon état écologique	Echéance bon état chimique	Objectif de bon état	Causes	Paramètre
FR_DR_417a	Beaume amont	2015	2015	2015	-	-
FR_DR_417b	Beaume aval	2021	2015	2021	Faisabilité technique	Hydrologie
FR_DR_418	Drobie	2015	2015	2015	-	-
FR_DR_11676	Alune	2015	2015	2015	-	-
FR_DR_11449	Blajoux	2015	2015	2015	-	-
FR_DR_12037	Pourcharesse	2015	2015	2015	-	-
FR_DR_12069	Salindres	2015	2015	2015	-	-
FR_DR_10715	Sueille	2015	2015	2015	-	-
Code	Masse d'eau souterraine	Echéance bon état quantitatif	Echéance bon état chimique	Objectif de bon état	Causes	Paramètre
FR_DO_607	Socle cévenol BV de l'Ardèche et de la Cèze	2015	2015	2015	-	-
FR_DO_507	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole et alluvions de la Cèze	2015	2015	2015	-	-
FR_DO_118	Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes	2015	2015	2015	-	-

Risque de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux en 2021									
Code	Masse d'eau « cours d'eau »	Données actualisées 2016-2021							
		RNAOE 2021	Pressions à l'origine du RNAOE 2021						
			Pollution ponctuelle	Pollution diffuse	Prélèvements d'eau	Altération de l'hydrologie	Altération de la morphologie	Altération de la continuité	Autres pressions
FR_DR_417a	Beaume amont	Oui			X				
FR_DR_417b	Beaume aval	Oui			X	X	X	X	
FR_DR_418	Drobie	Non							
FR_DR_11676	Alune	Non							
FR_DR_11449	Blajoux	Oui	X		X	X	X		
FR_DR_12037	Pourcharesse	Non							
FR_DR_12069	Salindres	Non							
FR_DR_10715	Sueille	Non							

Partie II – Ressource en eau, milieux aquatiques et usages : Diagnostic et enjeux

QUANTITE

Synthèse du Diagnostic

Du fait de leur caractère **méditerranéen cévenol**, la Beaume et les cours d'eau du bassin versant sont **naturellement déficitaires en eau**. La situation actuelle montre que **ce déséquilibre est nettement aggravé par les usages préleveurs** que sont l'AEP et l'irrigation.

Bien que les études réalisées dans le cadre du SAGE Ardèche aient contribué à une meilleure connaissance de la situation hydrologique et de l'influence des prélèvements, le **manque de données quantifiées globales** relatives aux débits et aux prélèvements ne permet pas une analyse fine et objective de l'état quantitatif des cours d'eau du bassin versant.

Néanmoins, il apparaît clairement que cette situation est délicate du fait d'une **période de pointe des prélèvements**, de Juin à Septembre, **coïncidant avec la période d'étiage** la plus critique, durant laquelle les usages non préleveurs sont également les plus intenses.

Le bassin versant de la Beaume et de la Drobie a été classé comme « **bassin versant déficitaire prioritaire** » dans le SAGE Ardèche. Le Préfet Coordonnateur de Bassin envisage par ailleurs de classer celui-ci en **ZRE dès 2014**.

Pour l'usage AEP, la concrétisation ces dernières années de projets structurants ont permis d'optimiser les infrastructures de mobilisation et de transferts existants, conformément au Programme de Mesures, et ainsi substituer partiellement les prélèvements d'eau potable sur la Beaume.

En tête de bassin, les tensions estivales entre les besoins en eau et les ressources mobilisées, la topographie accidentée du territoire, les capacités économiques souvent limitées des acteurs, et le caractère diffus de l'habitat et des ressources en eau, induisent de nombreux handicaps pour les gestionnaires de l'AEP et les contraignent déjà à une gestion économe de la ressource en eau.

Les rendements des réseaux d'eau potable ne permettent pas d'envisager une réduction importante des volumes prélevés pour l'eau potable.

Ainsi pour l'usage AEP, les contraintes techniques, géographiques ou financières laissent peu de marges de manœuvre en faveur de la réduction des prélèvements et de la substitution de ceux-ci, même si les efforts seront encore poursuivis, notamment au travers de plusieurs projets à venir.

Pour l'usage agricole, le caractère souvent ancestral des modes d'irrigation conduit à des prélèvements importants dans le milieu superficiel, bien que leur impact mérite d'être nuancé au regard des volumes restitués aux cours d'eau.

Par ailleurs, les exploitations agricoles du bassin versant, de faible envergure, cultivant des terrains souvent difficiles de façon extensive, disposent de capacités financières peu développées, qui plus est dans un contexte économique défavorable.

Les perspectives liées au changement climatique et à l'évolution du cadre réglementaire, notamment relatif au relèvement des débits réservés, inciteront malgré toutes ces contraintes à moderniser les équipements actuels et mobiliser de nouvelles ressources déconnectées des cours d'eau à l'étiage, permettant d'envisager une amélioration de la pression exercée par l'usage agricole sur l'état quantitatif des ressources superficielles.

Aujourd'hui la pression des usages sur la ressource en eau et les conditions naturelles délicates compromettent la qualité des écosystèmes et de l'eau sur le bassin versant de la Beaume et de la Drobie.

L'analyse prospective, concernant l'augmentation de la demande en eau potable et l'augmentation des températures due au changement climatique, **confirme la tendance d'une aggravation de cette situation**, par l'aggravation des étiages et de leurs fréquence.

Usages	Sources	Prélèvements annuels (m3/an)	Prélèvements à l'étiage (m3/an)
AEP	EauCéa	840 000	450 000
	SRBD	900 000 à 1 000 000	-
Agriculture	EauCéa	310 000	310 000
	SRBD	> 884 000	> 884 000
Industrie	EauCéa	0	0
TOTAL	EauCéa	1 150 000	760 000
	SRBD	> 1 884 000	> 1 334 000

Bilan des usages préleveurs

Enjeux spécifiques

- ▶ Gestion économe, équilibrée et durable de la ressource en eau
- ▶ Connaissance de l'hydrologie de la Beaume et de tous les prélèvements
- ▶ Vulnérabilité des usages préleveurs, en priorité l'AEP et l'irrigation
- ▶ Satisfaction des usages non préleveurs

DYNAMIQUE FLUVIALE ET INONDATIONS

Synthèse du Diagnostic

La violence et la brutalité des crues cévenoles, dont l'intensité aura sans doute tendance à s'accroître au vu des analyses prospectives, sont responsables d'un **aléa inondation fort** sur le bassin versant de la Beaume et de la Drobie, où **divers enjeux majeurs sont directement exposés**.

La relativement **bonne connaissance des crues de la Beaume** permet de disposer d'éléments concrets relatifs aux risques d'inondations, d'autant que la requalification de l'aléa est actuellement en cours et qu'un PAPI est envisagé sur le bassin de l'Ardèche.

Les ZEC sont assez restreintes, à l'exception de quelques secteurs aval et en particuliers la zone de confluence avec l'Ardèche reconnue comme stratégique dans le SAGE Ardèche. Elles sont par ailleurs **fortement impactées par la présence d'enjeux humains et agricoles**.

Sur le plan morphologique, en amont du bassin versant, les cours d'eau sont très encaissés et stabilisés par leurs composantes naturelles, tant en altitude que latéralement.

En aval, l'élaboration du Plan de Restauration et de Gestion Physique a permis d'actualiser la connaissance des caractéristiques physiques de la Beume aval conformément au Programme de Mesures.

Les analyses diachroniques présentent une **rivière qui a peu évolué en plan et en altitude** depuis près d'un siècle. **Le profil en long de la Beume est globalement stable** malgré quelques phénomènes d'incision localisés dont l'ampleur reste modérée. **La mobilité latérale du cours d'eau est également restreinte, à l'exception de la zone de confluence avec l'Ardèche**, reconnue comme stratégique dans le SAGE Ardèche.

Il s'agit d'une rivière qui « respire » sur elle-même au sein d'un espace de mobilité restreint naturellement et, qui plus est, dans lequel les pressions sont fortes et en nette évolution, notamment du fait de l'implantation d'enjeux humains durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

La Beume aval présente une **fragilité sédimentaire naturelle**, avec peu de stock alluvial et peu de sources d'apports solides, donc une **sensibilité accrue aux prélèvements**. L'impact des extractions passées, dans un contexte de faible recharge sédimentaire, est à l'origine de l'essentiel de ces enfoncements.

Le transit sédimentaire est potentiellement fort mais peu mobilisable réellement, à l'exception du tronçon aval plus actif.

Dans la plaine de Joyeuse/Rosières, son lit est marqué par un long linéaire calé directement sur le substratum.

Ces caractéristiques hydrogéomorphologiques générales indiquent que les cours d'eau sont peu dégradés mais les conditions naturelles leur imposent des potentialités limitées, donc une fragilité et une sensibilité accrue aux interventions humaines.

Enjeux spécifiques

- ▶ Protection des personnes et des biens
- ▶ Préservation et restauration des Zones d'Expansion des Crues et des espaces de mobilité
- ▶ Préservation et restauration de la dynamique fluviale et de l'équilibre sédimentaire
- ▶ Evolution de l'occupation des sols

FONCTIONNALITE DES MILIEUX ET BIODIVERSITE

Synthèse du Diagnostic

Sur le plan de la biodiversité, le bassin versant de la Beume et de la Drobie abrite de **nombreuses espèces et habitats d'intérêt communautaire, national et régional** qui traduisent sa **richesse floristique et faunistique exceptionnelle** et le **haut degré de naturalité et de fonctionnalité de ses milieux naturels**.

L'intégration des rivières, des milieux aquatiques et de nombreux autres espaces du territoire dans le réseau écologique européen et d'autres dispositifs locaux atteste de l'enjeu majeur de conservation de cette richesse naturelle au plus haut niveau. **L'Apron du Rhône, la Loutre d'Europe**, ou encore **l'Ecrevisse à pieds blancs**, sont autant d'emblèmes qui attestent de la qualité de ce patrimoine naturel.

Sur le plan de la continuité piscicole, le faible nombre d'ouvrages en travers des cours d'eau limite grandement les obstacles à la circulation piscicole. **Seul le seuil de Rosières constitue actuellement un obstacle et donc une menace forte sur la conservation de l'Apron du Rhône**, et fait l'objet à ce titre, d'inscription dans des plans d'actions nationaux visant à le rendre franchissable.

La ripisylve est relativement fonctionnelle sur l'ensemble du bassin versant. Sur les secteurs à enjeux humains, les fonctionnalités hydrauliques méritent d'être restaurées ou maintenues fonctionnelles.

Le bassin versant a un **rôle important à jouer dans la préservation de cette biodiversité**, et la diminution de son déclin.

Enjeux spécifiques

- ▶ Conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- ▶ Restauration de la continuité écologique

QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

Synthèse du Diagnostic

La qualité des eaux superficielles de la Beume et de la Drobie, ainsi que de leurs principaux affluents, est globalement bonne, voire très bonne.

Le **bon état écologique est atteint pour l'ensemble des masses d'eau, à l'exception du ruisseau du Blajoux qualifié de mauvais**. Le bon état écologique de la masse d'eau Beume aval doit par ailleurs être suivi avec vigilance considérant l'indicateur « Poisson » (IPR) qualifié de moyen sur les données antérieures à 2009.

Le **bon état chimique est également atteint sur l'ensemble des masses**, les analyses réalisées en aval du bassin versant n'ayant pas décelées de dépassement des Normes de Qualité Environnementale.

L'analyse des sources potentielles de pollution sur le bassin versant confirme un **faible niveau de pression** sur la qualité des eaux.

Les stations d'épuration fonctionnent globalement bien et leur niveau de rejet n'impacte pas la qualité générale des masses d'eau. Pour autant, **en vertu des principes de prévention et de non-dégradation, certaines situations méritent d'être anticipés** au regard des dégradations localement observées dès à présent mais surtout des **prospectives d'évolution de la population** raccordée, permanente mais surtout estivale.

Bien que de nombreuses installations d'assainissement non collectif présentent un risque sanitaire et/ou environnemental au regard de la réglementation en vigueur, conduisant à la nécessité de les réhabiliter, l'impact de l'assainissement non collectif peut également être qualifié de faible.

Les **pressions agricoles et industrielles sont quasiment nulles** sur le bassin versant.

Enfin **la qualité sanitaire des eaux de baignade est globalement bonne sur l'ensemble des sites de baignade recensés, à l'exception du site de Peyroche à Labeaume et de la Tourasse à Rosières**, dont le niveau de qualité en 2013 est insuffisant au regard de la Directive Baignade de 2006. L'élaboration à venir des profils de baignade et leur mise en œuvre devrait permettre d'améliorer la situation ou de la préserver dans les années futures.

MASSES D'EAU		ETAT ECOLOGIQUE			ÉTAT CHIMIQUE			
Code	NOM	Obj. BE	2011-12 : Etat et Niveau de Confiance		MOTIFS de dégradations	Obj. BE	2011-12 : Etat et Niveau de Confiance	
FRDR417a	Beume amont	2015	BE	3		2015	BE	2
FRDR417b	Beume aval	2021	BE	3		2015	BE	3
FRDR418	Drobie	2015	BE	3		2015	BE	2
FRDR10715	Sueille	2015	BE	2		2015	BE	2
FRDR11449	Blajoux	2015	MAUV	2	Macroinvertébrés (et Oxygène)	2015	BE	2
FRDR11676	Alune	2015	BE	3		2015	BE	2
FRDR12037	Pourchasse	2015	BE	2		2015	BE	2
FRDR12069	Salindres	2015	BE	2		2015	BE	2

Etat écologique et chimique des masses d'eau (Naldéo, 2013)

Sites déclarés	2010	2011	2012	2013
La Loubière (Rocles)	B	B	B	Excellente
Chassournet (Ribes)	B	A	A	Bonne
Petit Rocher (Joyeuse)	B	B	A	Excellente
La Tourasse (Rosières)	B	B	C	Insuffisante
Le village de Labeaume	B	B	A	Excellente
Peyroche (Labeaume)	B	B	B	Insuffisante

Qualité sanitaire des eaux de baignade (ARS)

Enjeux spécifiques

- ▶ Atteinte du bon état de la masse d'eau Blajoux
- ▶ Non dégradation du bon état des autres masses d'eau
- ▶ Prévention des dégradations et poursuite des efforts en matière d'assainissement
- ▶ Suivi de l'évolution de l'état des masses d'eau
- ▶ Satisfaction des usages, en particuliers la baignade

USAGES RECREATIFS LIES À L'EAU

Synthèse du Diagnostic

Le tourisme est une activité importante sur le bassin versant de la Beaume et de la Drobie. Les rivières et les milieux naturels bénéficient d'une image authentique et sauvage auprès des populations saisonnières.

Cet attrait conduit à de **forte fréquentation des cours d'eau** et des milieux rivulaires par des usagers de pratiques récréatives au premier plan desquelles on retrouve la **baignade** et dans une moindre mesure la **pêche**, le canyoning et le canoë-kayak étant très marginales sur le territoire.

Ces activités se sont développées, depuis plusieurs années, **sans une véritable cohérence environnementale, territoriale et entre les pratiques**, et provoquent aujourd'hui à la fois des **impacts sur le milieu naturel et des situations de conflits**. Les **perspectives de développement touristique** du Sud Ardèche et la tendance au **réchauffement climatique**, seront probablement des facteurs aggravant la situation actuelle.

Une mise en cohérence et une structuration des activités, par l'organisation et l'amélioration des conditions de pratiques et des sites d'accueil, définies de façon concertée entre tous les acteurs du territoire, sont recommandées dans le schéma de cohérence des activités sportives et de loisirs du bassin versant de l'Ardèche, afin de répondre aux enjeux touristiques, économiques, juridiques et environnementaux du bassin versant de la Beaume et de la Drobie.

Enjeux spécifiques

- ▶ Cohérence et satisfaction des activités de loisirs, en particuliers la baignade
- ▶ Atteinte et maintien d'une qualité sanitaire suffisante sur les sites de baignade recensés
- ▶ Prévention et limitation des situations de conflits
- ▶ Suivi de l'évolution de la fréquentation
- ▶ Risques juridiques liés à la sécurité des usagers

ENJEUX GENERAUX

- ▶ Atteinte de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau
- ▶ Atteinte du bon état des masses d'eau
- ▶ Non dégradation de l'état des masses d'eau
- ▶ Préservation de la biodiversité, des zones humides et de la fonctionnalité des milieux
- ▶ Adéquation entre l'aménagement et le développement du territoire et la gestion durable et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques
- ▶ Prise en compte de la dimension socio-économique

Partie III – Objectifs du Contrat et programme d'actions

Grille de portée à connaissance du SDAGE RM 2010-2015

Cf. page suivante

			ME naturelles cours d'eau							ME souterraines			
Nom masse d'eau			Beaume amont	Beaume aval	Drobie	Sueille	Blajoux	Alune	Pourchare sse	Salindres	Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole et alluvions de la	Calcaires jurassiques de la bordure des Cévennes	Socle cévenol Bv de l'Ardeche et de la Cèze
N° masses d'eau			417a	417b	418	10715	11443	11676	12037	12069	507	118	607
Objectif état écologique/quantitatif			2015	2021	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015
Objectif état chimique/qualitatif			2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015
Objectif Atteinte Bon état			2015	2021	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015	2015
Causes report délai (paramètre)			-	Faisabilité Technique (hydrologie)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Problème à traiter	N° mesure	Intitulé mesure	Pertinence des actions pour l'atteinte des objectifs fixés et le respect des échéances										
POLLUTION – OF 5 « Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé »													
Risque pour la santé	5F10	Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation futur pour l'alimentation en eau potable										X	
FONCTIONNALITES NATURELLES DES MILIEUX – OF6 « Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques »													
Dégradation morphologique	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau		X									
EQUILIBRE QUANTITATIF – OF7 « Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir »													
Déséquilibre quantitatif	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation									X		
	3A10	Définir des objectifs de quantité (débits, volumes mobilisables)	X	X									
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise	X	X	X								
	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants		X									
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT – OF 1, 2, 3 et 4													
Gestion locale à instaurer ou développer	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	X	X	X								

Objectifs du contrat

Volet		Objectif	Sous-objectifs	
A	QUALITE DES EAUX	Atteindre le bon état et lutter contre les pollutions pour ne pas dégrader les masses d'eau	1	Améliorer l'assainissement collectif et anticiper les dégradations
			2	Améliorer l'assainissement non collectif
			3	Améliorer la connaissance de la qualité des eaux
B1	DYNAMIQUE FLUVIALE ET FONCTIONNALITES DES MILIEUX	Améliorer la qualité et la fonctionnalité des milieux et préserver la biodiversité	1	Restaurer et préserver la qualité et les fonctionnalités de la ripisylve
			2	Reconquérir la continuité piscicole
			3	Restaurer et préserver les fonctionnalités physiques des cours d'eau
			4	Restaurer et préserver les zones humides
B3	QUANTITE	Améliorer la gestion de la ressource en eau pour réduire le déséquilibre quantitatif	1	Améliorer la connaissance de l'hydrologie et des prélèvements
			2	Réduire le déficit quantitatif et la vulnérabilité des usages
B4	USAGES RECREATIFS	Concilier les activités de loisirs et la préservation des milieux aquatiques	1	Améliorer la connaissance relative à la fréquentation des milieux aquatiques
			2	Réduire l'impact des activités de loisirs sur les milieux aquatiques
			3	Garantir le bon état sanitaire des eaux de baignade
C	GESTION LOCALE, COMMUNICATION, SUIVI ET EVALUATION	Animation, communication, suivi et évaluation	1	Pérenniser la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques
			2	Promouvoir la culture méditerranéenne de l'eau, la qualité des eaux et des milieux, et la biodiversité
			3	Suivre et évaluer la mise en œuvre de la procédure

Programme d'actions

En **bleu** = à définir en cours de procédure

N°	Actions	Intitulé opération	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
A-1	Révision de schémas généraux d'assainissement	Lablachère	2	Lablachère	5 000 €	HT		X						
		Laboule	2	Laboule	5 000 €	HT		X						
A-2	Mise en séparatif de réseaux d'assainissement	-	2	Joyeuse	990 000 €	HT	X	X	X	X	X	X	X	X
A-3	Extension de réseaux vers des secteurs à l'origine de dégradations	Chastanet (collecte)	2	Valgorge	260 000 €	HT		?	?	?	?	?	?	?
		Bas St-Martin (collecte)	2	Valgorge	85 000 €	HT		?	?	?	?	?	?	?
		Chastanet (transfert)	2	Valgorge	60 000 €	HT		?	?	?	?	?	?	?
		Bas St-Martin (transfert)	2	Valgorge	30 000 €	HT		?	?	?	?	?	?	?
A-4	Renouvellement, création ou transfert d'unités de traitement des eaux usées	Transfert STEP Labeaume	2	SEBA	1 500 000 €	HT		X	i					
		Renouvellement STEP Valgorge	2	Valgorge	300 000 €	HT					?	?	?	?
		Création STEP Laboule (Village)	à définir	Laboule	300 000 €	HT					?	?	?	?
		Prétraitement et boues STEP Rosières	2	SEBA	200 000 €	HT			X					
A-5	Mise en place de SPANC	Saint-Mélany	1	Saint-Mélany				X						
		Sablières	1	Sablières				X						
A-6	Poursuite des diagnostics et priorisation des contrôles ANC sur les secteurs sensibles	-	1	SPANC			X	X	X	X	X	X	X	X
A-7	Lancement de programmes de réhabilitation des assainissements non collectif	-	2	Usagers	1 920 000 €	TTC	X	X	X	X	X	X	X	X

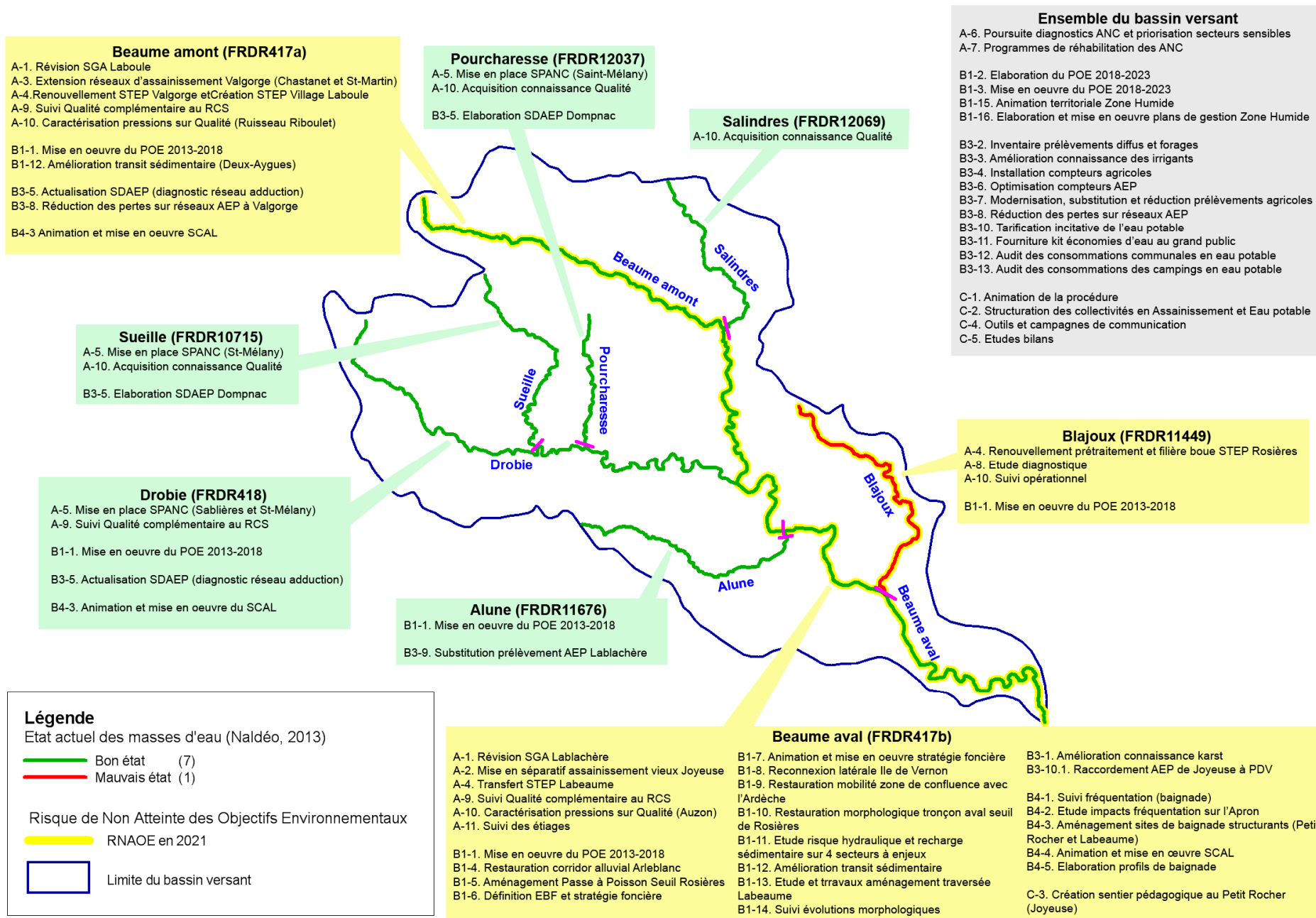
N°	Actions	Intitulé opération	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
pm	Informations sur les outils et enjeux du pouvoir de police du maire en matière d'assainissement non collectif	-	3	SATAA				X							
A-8	Etude diagnostique du Blajoux	-	1	SRBD	50 000 €	TTC			X	X					
A-9	Suivi global de la qualité des eaux en complément du réseau de Contrôle de Surveillance (RCS)	-	1	SRBD	15 000 €	TTC			X	X					
A-10	Suivi opérationnel de la qualité des eaux	Suivi opérationnel	1	SRBD	5 000 €	TTC							X	x	
		Acquisition connaissance	2	SRBD	15 000 €	TTC			X	X					
		Caractérisation pressions	3	SRBD	5 000 €	TTC				X					
A-11	Suivi des étiages	-	3	SRBD	7 000 €	TTC		X	X	X	X	X	X	X	
B1-1	Mise en œuvre du Plan d'Objectif d'Entretien de la ripisylve 2013-2018	-	2	SRBD	338 000 €	TTC	X	X	X	X	X				
B1-2	Elaboration d'un Plan d'Objectif d'Entretien de la ripisylve 2018-2023	-	2	SRBD	25 000 €	TTC				X					
B1-3	Mise en œuvre du Plan d'Objectif d'Entretien de la ripisylve 2018-2023	-	2	SRBD	290 000 €	TTC					X	X	X	X	
B1-4	Restauration de la continuité du corridor alluvial sur la plaine d'Arleblanc	-	2	SRBD	30 000 €	TTC						X			
B1-5	Aménagement d'une passe à poissons sur le seuil de Rosières	-	1	à définir	180 000 €	HT		X	X						
B1-6	Définition de l'Espace de Bon Fonctionnement et d'une stratégie foncière sur la Beume aval	Redéfinition EBF	1	SRBD	10 000 €	TTC		X							
		Définition stratégie foncière	1	SRBD	5 000 €	TTC		X							
B1-7	Animation et mise en œuvre de la stratégie foncière de préservation de l'espace de bon fonctionnement sur la Beume aval	-	1	à définir	120 000 €	HT			X	X	X	X	X		
B1-8	Reconnexion latérale et recharge sédimentaire de la Beume sur le secteur de l'île de Vernon	-	1	SRBD	210 000 €	TTC					X				

N°	Actions	Intitulé opération	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
B1-9	Restauration de la mobilité de la Beauce sur le secteur de la confluence avec l'Ardèche	-	1	à définir	110 000 €	TTC							X	
B1-10	Restauration morphologique du lit de la Beauce en aval du seuil de Rosières	Etude	1	ONEMA			X	X						
		Travaux	à définir	SRBD	350 000 €	TTC			?	?	?	?	?	?
B1-11	Etude des risques hydrauliques potentiels et de recharge sédimentaire au droit de 4 secteurs à enjeux	-	1	SRBD	30 000 €	TTC		X						
B1-12	Amélioration du transit sédimentaire	-	à définir	SRBD	320 000 €	TTC			X	X	X	X		
B1-13	Etude et travaux d'aménagement de la traversée du village de Labeauce	Etude	3	Labeauce	75 000 €	TTC		X						
		Travaux paysager et protection	à définir	à définir	50 000 €	HT			?	?	?	?	?	?
B1-14	Suivi des évolutions morphologiques de la Beauce aval	-	1	SRBD	40 000 €	TTC						X		
B1-15	Animation territoriale pour la préservation et la restauration des zones humides	-	2	CEN RA	35 000 €	TTC		X	X	X	X	X	X	X
pm	Définition d'une stratégie de préservation des zones humides	-	2	SRBD				X						
pm	Animation et mise en œuvre de la stratégie foncière de préservation des zones humides	-	2	SRBD					X	X	X	X	X	
B1-16	Elaboration et mise en œuvre de plans de gestion des zones humides	Etude	2	à définir	35 000 €	TTC		X	X	X	X	X	X	X
		Travaux	2	à définir	105 000 €	TTC		X	X	X	X	X	X	X
pm	Réhabilitation d'une station de mesures des débits d'étiage sur la Beauce aval	-	1	Etat										
B3-1	Amélioration de la connaissance du fonctionnement hydrologique des gorges karstiques de la Beauce	-	2	SRBD	10 000 €	HT						X	X	
B3-2	Inventaire des prélèvements domestiques diffus et des forages privés	-	1	SRBD	50 000 €	TTC			X					
B3-3	Amélioration de la connaissance des irrigants	-	1	CA 07		Tps					X			

N°	Actions	Intitulé opération	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
B3-4	Installation de systèmes de comptage des prélèvements agricoles	Animation	1	SRBD et CA07		Tps		X	X	X	X	X	X	X
		Installation	1	Exploitants agricoles	20 000 €	HT		X	X	X	X	X	X	X
B3-5	Elaboration et actualisation des schémas directeurs d'eau potable	Dompnac	1	Dompnac	40 000 €	HT	?	?	?	?				
		Diag réseau	1	Communes		Tps	X	X	X	X	X	X	X	X
B3-6	Optimisation des systèmes de comptage des volumes d'eau potable	-	1	Communes	140 000 €	HT		X	X	X	X	X	X	X
pm	Adapter les débits seuils de gestion de l'arrêté cadre sécheresse	-	1	Etat										X
B3-7	Equipements de modernisation de l'irrigation, de substitution et de réduction des prélèvements agricoles dans le milieu superficiel à l'étiage	-	1	Exploitants agricoles	1 130 000 €	HT	X	X	X	X	X	X	X	X
B3-8	Réduction des pertes sur les réseaux d'eau potable	Valgorge	1	Valgorge	180 000 €	HT		?	?	?	?	?		
		Autres	1	Communes	à définir	HT		?	?	?	?	?	?	?
B3-9	Substitution des prélèvements d'eau potable dans le milieu superficiel à l'étiage	Partie SEBA	1	SEBA	350 000 €	HT		X						
		Partie Joyeuse	1	Joyeuse	350 000 €	HT		X						
		Lablachère	1	Lablachère	120 000 €	HT		X						
B3-10	Tarification incitative de l'eau potable	-	2	Communes	50 000 €	TTC		?	?	?	?	?	?	?
B3-11	Fourniture d'équipements d'économie d'eau au grand public	-	3	SRBD	100 000 €	HT				X		X		
B3-12	Audit des usages de l'eau par les communes et installation d'équipements hydro-économiques	Edition guide	3	SRBD		Tps				X				
		Audit	3	Communes	30 000 €	TTC				X	X	X	X	
		Travaux	3	Communes	100 000 €	HT				X	X	X	X	
B3-13	Audit des usages de l'eau par les campings et installation d'équipements hydro-économiques	Edition guide	3	SRBD		Tps				X				
		Audit	3	Etablissements touristiques	30 000 €	TTC				X	X	X	X	
		Travaux	3	Etablissements touristiques	50 000 €	HT				X	X	X	X	

N°	Actions	Intitulé opération	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
pm	Suivi de la fréquentation des activités de loisirs liées à l'eau	-	3	SRBD				X	X					
B4-1	Etude d'impact de la fréquentation des milieux aquatiques	-	1	SRBD	40 000 €	TTC			X	X				
B4-2	Aménagement des sites stratégiques de baignade du SCAL	Petit rocher (ouvrage)	1	SRBD	320 000 €	HT		?	?	?	?	?	?	?
		Petit Rocher (Passe à poissons)	1	SRBD	70 000 €	HT		?	?	?	?	?	?	?
		Petit Rocher (aménagements)	1	Joyeuse	25 000 €	HT		X	X					
		Labeaume	1	Labeaume	25 000 €	HT		?	?	?	?	?	?	?
		Signalétique routière	2	Communes	10 000 €	HT			X	X				
B4-3	Animation et Mise en œuvre de plans d'actions de gestion maîtrisée de la fréquentation de baignade	-	3	Communes	20 000 €	HT		X	X	X	X	X	X	X
B4-4	Elaboration et mise en œuvre des profils des eaux de baignade	-	1	SRBD	26 000 €	TTC	X	X						
C-1	Animation et mise en œuvre de la procédure	Chargé de mission	1	SRBD	480 000 €	TTC	X	X	X	X	X	X	X	X
		Technicien de rivière	2	SRBD	125 000 €	TTC				X	X	X	X	
C-2	Structuration intercommunale des collectivités pour les compétences "Assainissement" et "Eau potable"	-	1	à définir	50 000 €	TTC		X	X	X	X	X	X	X
C-3	Création d'un sentier pédagogique aux abords du site de baignade du Petit Rocher	-	3	SRBD	30 000 €	HT				X				
C-4	Outils et campagnes de communication	Scolaires	1	SRBD	45 000 €	TTC		X			X			X
		Grand public	1	SRBD		Tps		X	X	X	X	X	X	X
		Elus	1	SRBD	2 000 €	TTC		X	X	X	X	X	X	X
		Professionnels du tourisme	1	SRBD	5 000 €	TTC		X	X	X	X	X	X	X

N°	Actions	Intitulé opération	Priorité	Maître d'ouvrage	Montant	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
		Agriculteurs	1	SRBD		Tps		X	X	X	X	X	X	X
C-5	Etudes bilans	mi-parcours	1	SRBD	3 000 €	TTC				X				
		fin	1	SRBD	25 000 €	TTC							X	X



Marches à franchir

Objectifs	Opération	Beaume amont Drobie et autres ME (hors Blajoux)	Beaume aval	Blajoux
Atteindre le bon état des eaux et lutter contre les pollutions pour ne pas dégrader les masses d'eau	Animation	+	+	+
	Connaissance	+	+	++
	Action	+	++	+++
Améliorer la qualité et la fonctionnalité des milieux et préserver la biodiversité	Animation	+	++	++
	Connaissance	+	+	++
	Action	+	+++	+++
Améliorer la gestion de la ressource en eau pour réduire le déséquilibre quantitatif	Animation	++	+	++
	Connaissance	++	+	++
	Action	+++	++	+++
Concilier les activités de loisirs et la préservation des milieux aquatiques	Animation	+	+	+
	Connaissance	+	+	+
	Action	+	+++	+

Légende : Marche faible + Marche moyenne ++ Marche importante +++

Les outils complémentaires nécessaires

- Mise en œuvre du SAGE Ardèche
- Réalisation du PAPI d'intention et émergence d'un PAPI sur le bassin versant de l'Ardèche
- Animation des sites Natura 2000 et ENS, voire émergence d'un programme LIFE+ « Sud Ardèche »
- SCOT sur le sud Ardèche

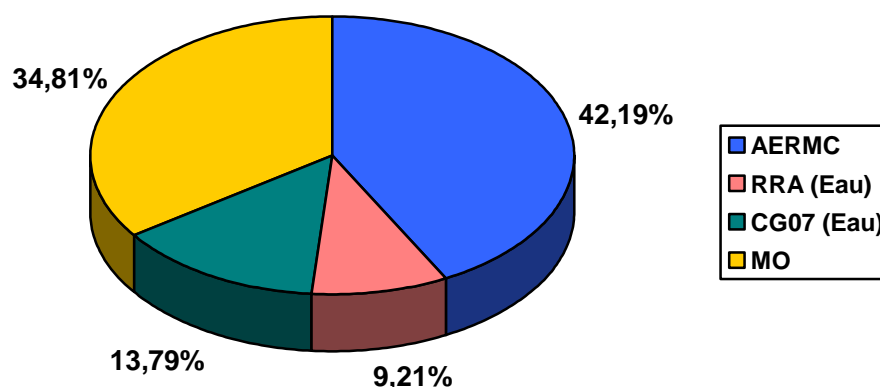
Partie IV – Synthèse financière

Synthèse financière globale

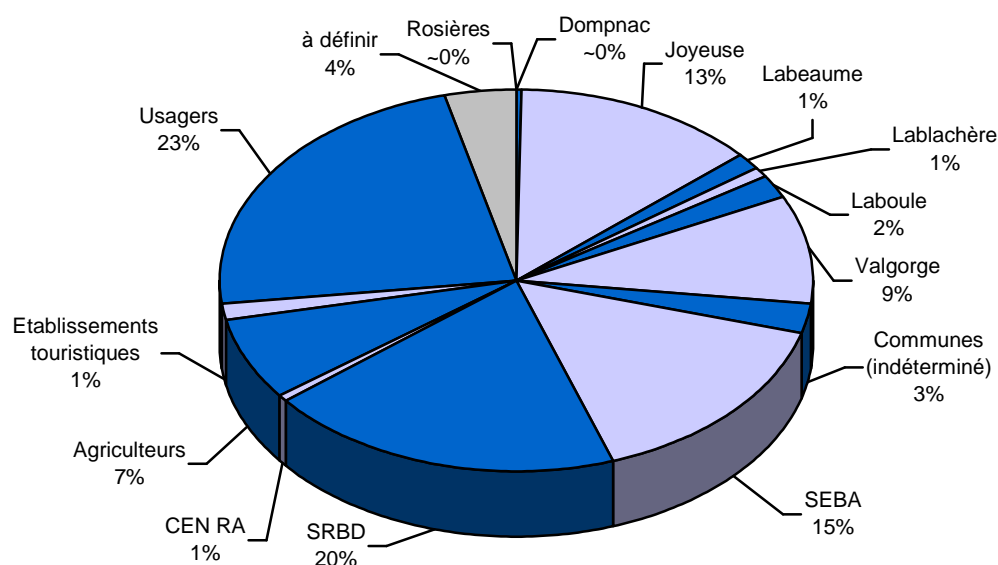
AERMC		RRA (Eau)		CG 07 (Eau)		MO			
Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Aide	Taux	Coût		
42,19%	5 131 000 €	9,21%	1 120 000 €	13,79%	1 676 500 €	34,81%	4 233 500 €	12 161 000 €	TOTAL
35,19%	2 024 000 €	0,47%	27 300 €	22,85%	1 314 500 €	41,48%	2 386 200 €	5 752 000 €	A
40,28%	949 900 €	32,82%	774 000 €	5,47%	129 000 €	21,42%	505 100 €	2 358 000 €	B1
61,18%	1 682 500 €	3,93%	108 000 €	8,47%	233 000 €	26,42%	726 500 €	2 750 000 €	B3
19,40%	104 000 €	2,24%	12 000 €	0,00%	0 €	78,36%	420 000 €	536 000 €	B4
48,44%	370 600 €	25,97%	198 700 €	0,00%	0 €	25,58%	195 700 €	765 000 €	C

- Région Rhône Alpes : uniquement crédits « Politique de l'eau » – hors crédits « Agriculture » et financements via le Pays Ardèche Méridionale (CDDRA), ou autres
- Conseil Général Ardèche : uniquement crédits « Politique de l'eau » – hors crédits « Espaces Naturels Sensibles » et « Tourisme », ou autres
- Hors financements autres procédures (Natura 2000, FEADER, FEDER, LIFE+, LEADER...)

Répartition des montants prévisionnels par Financeurs



Répartition des coûts résiduels prévisionnels par Maîtres d'ouvrage/Autofinanceurs

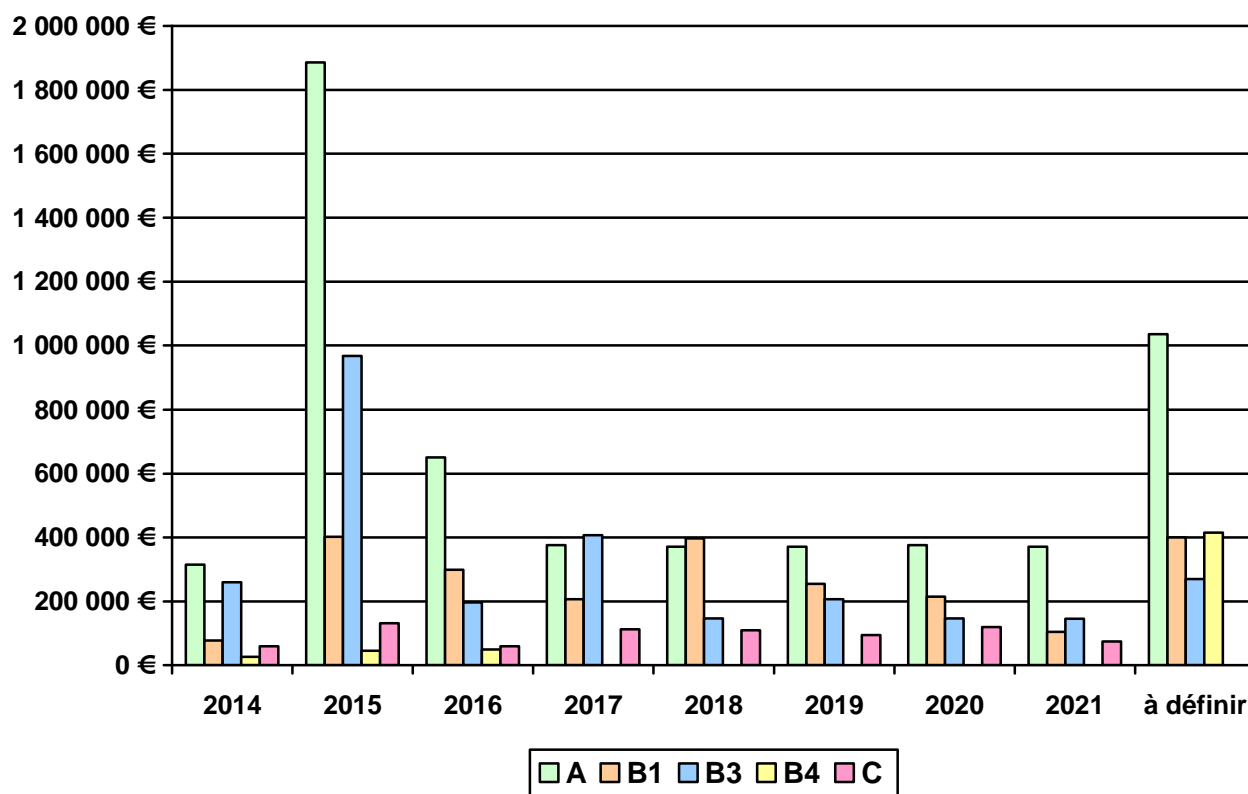


Répartition des montants prévisionnels par type d'actions

Type	Montant total	
	€	%
Animation	690 000 €	5.7%
Gestion	295 000 €	2.4%
Connaissance	456 000 €	3.7%
Travaux	10 668 000 €	87.7%
Communication	52 000 €	0.4%
Total	12 161 000 €	100%

➔ *Un Contrat très axé sur les réalisations concrètes*

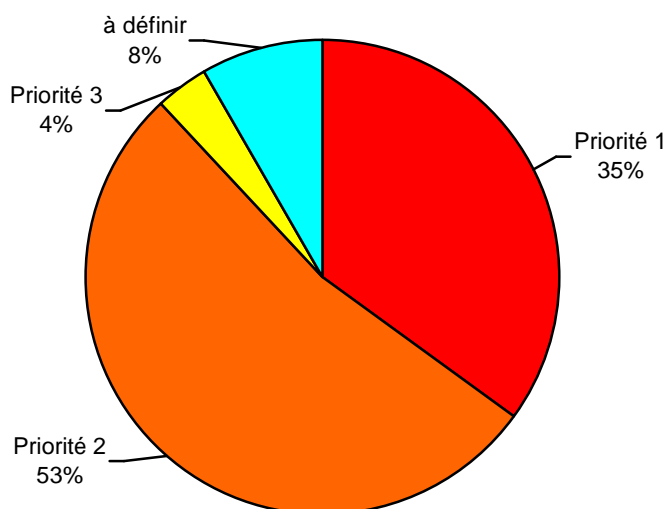
Planification annuelle des montants prévisionnels par volet



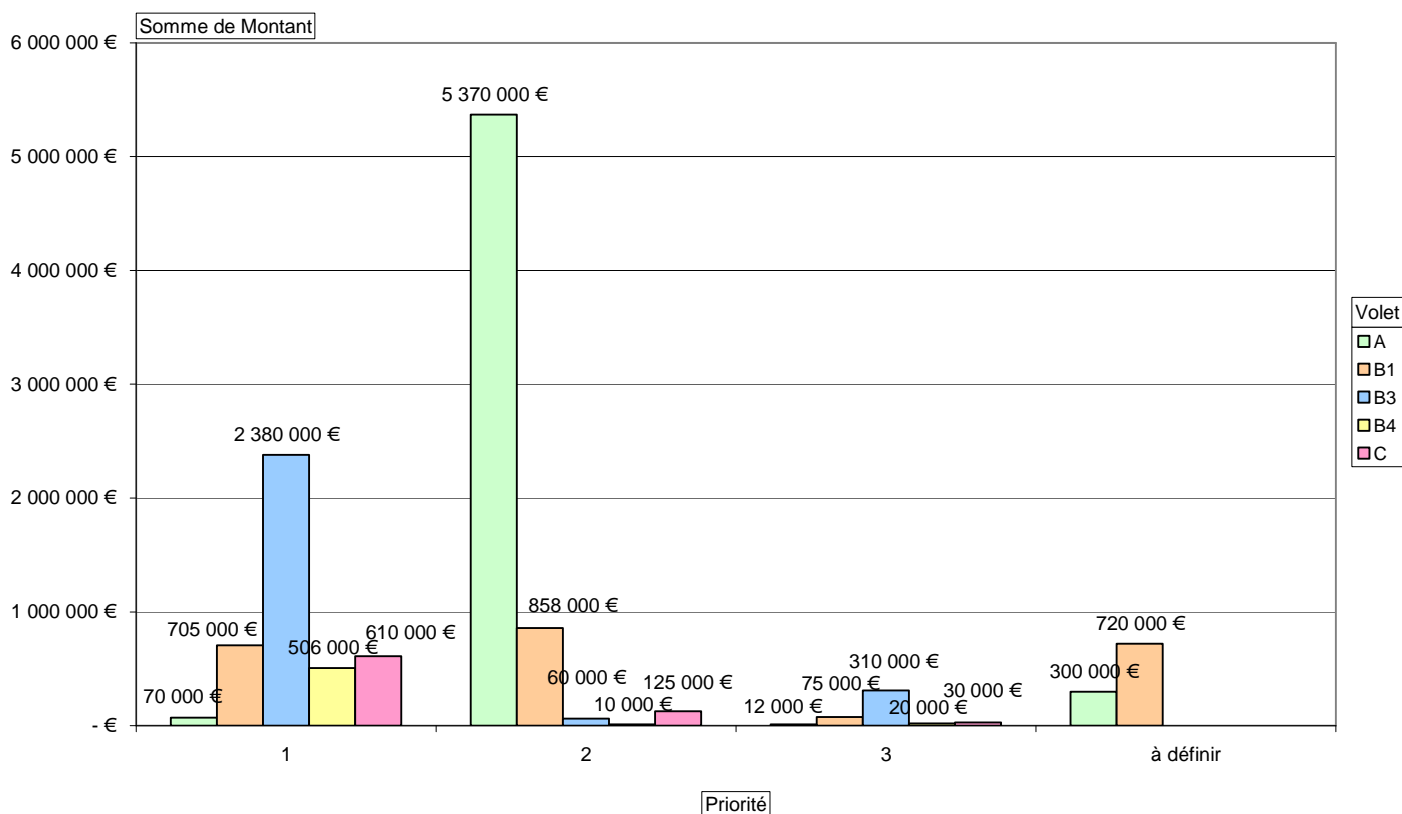
➔ *Une planification financière lissée sur toute la durée du Contrat*

➔ *A l'exception de l'année 2015, où plusieurs opérations importantes et prioritaires se cumulent*

Répartition des montants prévisionnels par niveaux de priorité



➔ Les actions de priorité 1 représentent environ 1 tiers de l'enveloppe globale du Contrat (4.2 M€)



➔ Une priorité financière clairement axée sur la Quantité (55% de l'enveloppe priorité 1)

➔ Un volet A (assainissement) relativement important (84% de l'enveloppe priorité 2)

Faisabilité économique

Analyse économique préalable

- Pas d'analyse socio-économique spécifique préalable au Contrat (difficulté méthodologique et institutionnelle)
- Le choix a été fait de laisser chacun des maîtres d'ouvrage réaliser ses projections financières
- Néanmoins les éléments d'analyses supra bassin (disponibles grâce au SAGE Ardèche notamment) ont fortement orientés la stratégie
- De nombreuses discussions sur la faisabilité économique des opérations ont été menées lors des étapes de concertation préalables à l'élaboration du programme d'actions

Financements et risques financiers par volet

- Un taux global de cofinancement élevé (65.19%)
- De nombreux autres financements extérieurs potentiels (Natura 2000, ENS, CDDRA, LEADER, LIFE+...)
- Un risque financier fort sur le volet A (sur l'assainissement uniquement) considérant son montant élevé et un taux de cofinancements relativement bas (58.52%), accentué par les besoins importants d'aides par le CG 07 dans un contexte budgétaire et institutionnel délicat
- Des volets B1 (Milieux), B3 (Quantité) et C (suivi, animation) relativement bien cofinancés (respectivement 78.58%, 73.58% et 74.42%)
- Un risque financier fort sur le volet B4 (usages récréatifs) très peu cofinancés via les crédits des politiques de l'eau (21.64%), mais à relativiser vu le faible montant total de ce volet et les potentialités d'autres cofinancements mobilisables

Capacités des maîtres d'ouvrage

- Un coût résiduel important pour le SRBD qui a conduit à un nécessaire étalement des actions à sa charge sur toute la durée du Contrat ; mais un coût résiduel à relativiser tout de même au regard des coûts déjà assumés par la collectivité (env. 25%) et des coparticipations financières attendus d'autres acteurs sur certaines opérations (env. 35%)
- Un coût résiduel important pour le SEBA également, mais qui s'intègre à une stratégie d'investissement planifiée par la collectivité
- Des coûts résiduels importants aussi pour les communes de Joyeuse et Valgorge, et dans une moindre mesure pour plusieurs autres communes, qui nécessitera des efforts financiers conséquents et une planification budgétaire approfondie
- Des coûts relatifs à plusieurs opérations qui dépendront de la volonté de s'engager de la part d'autres maîtres d'ouvrage publics ou privés (communes, agriculteurs, campings, usagers, particuliers...)